



14 rue du Nerhu
29460 L'Hôpital-Camfrout
09.64.20.35.87
rally@yllar.fr

Responsabilité

La responsabilité civile de l'organisation est assurée auprès de la société Matmut. L'organisation répond au cas de faute prouvée à son encontre. L'organisation ne saurait en aucun cas être responsable en cas d'oublis, pertes ou détériorations d'objets personnels des participants. En cas d'accident matériel ou corporel, en circulation ou non, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable et avisera de la suite à donner au rallye, ce dernier pouvant être interrompu pour cas de force majeure.

Le rallye-découverte n'est pas une course automobile. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable au cas de manquements au Code de la Route. Chaque participant utilisant son véhicule reste seul responsable de sa propre conduite. Chaque véhicule participant au rallye devra être en règle au niveau des contrôles techniques, assurances et permis de conduire; les participants devront être en possession de ces pièces justificatives.

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion du rallye du fait d'un tiers, d'un évènement de force majeure, ou des participants eux-mêmes sont inopposables à l'organisation.

Toute réclamation ne peut porter que sur les éléments contractuels de votre engagement au rallye. Et doit être adressée à l'organisation, par pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la date de la prestation. Toute appréciation d'ordre subjectif ne sera pas prise en compte.

La modification des prestations du rallye pour convenance personnelle ne pourra donner lieu à aucun remboursement, de même que toute prestation non utilisée par le souscripteur ou les participants.

Règles

Les règles du rallye sont remises à chacun. Ces règles sont rappelées lors du briefing d'avant départ et chaque participant est tenu de les respecter.

Le rallye se fait en conscience. Si l'organisation annonce un programme avec 20 kilomètres à vélo et une dizaine à pied, il convient pour chaque participant d'évaluer sa capacité à pouvoir réaliser le rallye.

Le respect entre concurrents et un certain fair-play sont demandés.

Organisation

En cas d'évènement de force majeure, ou de faits de tiers étrangers, l'organisation se réserve la possibilité de modifier ou interrompre tout ou partie du rallye, sans que cette modification puisse amener quelque responsabilité au niveau de l'organisation.

L'insuffisance du nombre de participants peut-être un motif valable d'annulation à condition que le client ait été informé au plus tard 21 jours avant la date prévue du rallye. Les arrhes versées par les inscrits seront intégralement remboursées.

Acceptation par le participant des clauses précitées

J'accepte les clauses et je participe en conscience au rallye organisé par YLLAR le20....

Signature :



14 rue du Nerhu
29460 L'Hôpital-Camfrout
09.64.20.35.87
rally@yllar.fr

Réservation et annulation

Les conditions de réservation :

- *Le devis proposé est applicable pour un nombre minimum de personnes sur une date déterminée. (selon contrat)*
- *La réservation et le tarif sont considérés comme fermes à réception d'un acompte de 30% reçu au minimum 2 mois avant la prestation et du montant total des prestations à 30 jours du rallye.*

Les conditions d'annulation:

- *Toute annulation doit être immédiatement notifiée auprès de YLLAR et engendre les frais suivants :*
- *Une annulation enregistrée plus de 30 jours avant la date de la prestation : une somme forfaitaire de 10 € sera retenue par annulation.*
- *Entre 30 et 21 jours avant la date : 25% de frais.*
- *Entre 21 et 15 jours avant la date : 50% de frais.*
- *Entre 14 et 8 jours avant la date : 75% de frais.*
- *A moins de 7 jours avant la date : 100%.*

Pour les groupes constitués (+ de 30 personnes) YLLAR accepte 5% de défections jusqu'au dernier jour (ex :2 personnes pour un groupe de 40) sans frais autre qu'une somme forfaitaire de 10 euros.*

** si prévenu au plus tard la veille du rallye*